Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le 29/09/2026
ID : 064-200087492-20260922-DEL46_2026-DE

Séance du Comité Syndical du SMEP de la région de Jurançon du 22 septembre 2026

Le 22 septembre 2026, à 18 heures 00, le Comité du Syndicat Mixte de l'Eau Potable de la région de Jurançon s'est réuni dans les locaux du SMEP à Jurançon, sur convocation de Monsieur le Président, publiée le 16 septembre 2026 et transmise par voie électronique le 16 septembre 2026, et sous la présidence de ce dernier.

PRESENTS : M. ANNETTE Thierry (CAPBP), M. BERNIARD Claude (Lasseube), M. BERNOS Michel (CAPBP), M. BIZIÈRE Valéry (CAPBP), M. BLONDE Pascal (CAPBP), M. CAGNA Lionel (CAPBP), M. CAMY Gilles (CCPN), M. CANTON Marc (CCPN), Mme CORMY Céline (CAPBP), Mme CORMY Pauline (CAPBP), M. DAROQUE Jean-Baptiste (BUZY), M. DAVANTES Jean-Charles (MORLAAS), M. DOMECQ Jean-Pierre (CAPBP), M. FALTRAUER Bernard (CAPBP), Mme FRANCQ Natalie (CAPBP), Mme HORROD Vanessa (CAPBP), Mme HOURCADE-MEDEBIELLE Véronique (CAPBP), Mme JACQUELIN-VALLÉE Laurence (CAPBP), M. LABORIE Nicolas (CAPBP), M. LANNES Jean-Pierre (CAPBP), Mme LAUGÉ Martine (CAPBP), M. LESCUDÉ Frédéric (CAPBP), Mme MARQUE Christine (CAPBP), M. MAUBOULES Patrick (CAPBP), M. MORA Pascal (CAPBP), M. MORLAS Claude (CAPBP), M. PÉRÉ Gilles (CAPBP), M. POURTAU Xavier (CAPBP), M. SOUDAR Denis (CAPBP), M. STORDEUR Matthieu (MORLAAS), M. TOBAL Nicolas (CCPN),

ABSENTS EXCUSES : M. BERTRANINE-CHANQUET Serge (LASSEUBETAT), M. DUMAS François (CAPBP), Mme HAURET Guénaëlle (SERRES-MORLAAS), M. JACOTTIN Arnaud (CAPBP, représenté par Mme FRANCQ Natalie, déléguée suppléante), Mme JOUANINE Marie-Hélène (CAPBP - représentée par Mme CORMY Céline, déléguée suppléante), M. OMS Bernard (CCPN), M. PÉLISSIÉ Dominique (CAPBP, représenté par M. DOMECQ Jean-Pierre, délégué suppléant), Mme PÉRÉ Karine (CAPBP), M. VILLAIN Christophe (SERRES-MORLAAS), M. ZIÉMÉ Bruno (CAPBP, représenté par Mme JACQUELIN-VALLÉE Laurence, déléguée suppléante).

ABSENTS MAIS AYANT DONNÉ POUVOIR : M. PATRIARCHE Nicolas (CAPBP) a donné pouvoir à Mme HORROD Vanessa, M. TURON Jean-Luc (CCPN) a donné procuration à M. TOBAL Nicolas.

Secrétaire de séance : M. POURTAU Xavier.

Délibération n° 46-2026 – Incorporation des réseaux d'eau potable au domaine public du SMEP :

- ASSAT – Lotissement Lacaze Saint Jean – Rue Lucie Bréard
- MORLAAS – Lotissement Jacques Prévert – Rue Jacques Prévert
- MORLAAS – Impasse de la Rouvière
- MORLAAS – Lotissement Ségot – Impasse Soum de la Coste
- MORLAAS – Lotissement les Jardins de Berlanne – Impasse des Fauvettes
- MORLAAS – Lotissement Lamarque – Avenue du 19 mars 1962

Rapporteur : Monsieur Jean-Charles DAVANTES

Le Rapporteur indique que le SMEP de la région de Jurançon a été sollicité par les communes d'Assat et de Morlaàs pour l'incorporation au domaine public de l'ensemble des canalisations et organes de distribution d'eau potable des lotissements suivants :

- ASSAT – lotissement Lacaze Saint Jean – rue Lucie Bréard
- MORLAAS - lotissement Jacques Prévert – rue Jacques Prévert
- MORLAAS - impasse de la Rouvière
- MORLAAS - lotissement Ségot – impasse Soum de la Coste
- MORLAAS – lotissement les jardins de Berlanne – impasse des Fauvettes
- MORLAAS – lotissement Lamarque – avenue du 19 mars 1962

Sous réserve du bon respect des certificats de conformité des réseaux d'eau potable desdits lotissements, émis par l'exploitant Agur, et après vérifications préalables des installations existantes, le Rapporteur propose de les incorporer dans le périmètre public du Syndicat.

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 064-200087492-20260922-DEL46_2026-DE

Le Rapporteur ajoute que cette incorporation a pour effet de transférer au domaine public les obligations d'entretien, de surveillance ainsi que de renouvellement de ces réseaux et branchements d'eau potable.

Le Comité Syndical, après avoir entendu le Rapporteur dans ses explications, et après en avoir délibéré,

DÉCIDE d'accepter l'incorporation des réseaux d'eau potable des lotissements précités situés sur les communes d'Assat et de Morlaas au domaine public géré par le Syndicat ;

CHARGE Monsieur le Président de signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Au moment du vote de la délibération :

En exercice : 39 Nombre de présents : 31 Pouvoirs : 2 Nombre de votants : 33

Vote – Pour : 33 / Contre : 0 / Abstention : 0

Fait à JURANÇON et délibéré, les jours, mois et an que dessus,

Signature du Président :
Michel BERNOS

Signature du secrétaire de séance :
Xavier POURTAU

Syndicat Mixte d'Eau Potable
de la région de Jurançon